

ANNEXE 3

DEMANDE DE CONGES BONIFIES 2023

Date de limite de dépôt des dossiers le mercredi 23 novembre 2022.

Destination (entourez la destination concernée) :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - Mayotte | - La Réunion |
| - Guyane | - Guadeloupe |
| - Martinique | - Wallis et Futuna |
| - Polynésie Française | - Saint-Pierre et Miquelon |
| - St Martin | - St Barthélémy |
| - Nouvelle Calédonie | |

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT

Nom :

Prénoms :

Lieu de naissance :

Etablissement ou service d'affectation :

Nom de votre service gestionnaire de personnels (DPE, DPAE, DEP, DSDEN, UNIVERSITE) :

Situation de famille :

Célibataire

Marié(e), pacsé(e) ou en concubinage

Veuf(ve)

Divorcé(e)

Adresse personnelle – n° de téléphone – courriel :

Adresse professionnelle - n° de téléphone – courriel :

Indiquez les dates éventuelles de congé longue durée, congé parental, congés bonifiés, disponibilité obtenus pendant les 3 dernières années :

- Au 5 juillet 2020, vous remplissez les conditions antérieures d'attribution du congé bonifié et vous souhaitez bénéficier d'un congé de 65 jours maximum après 36 mois de services ininterrompus.

2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AYANTS DROIT POUR LESQUELS L'AGENT SOLLICITE LA PRISE EN CHARGE DU VOYAGE

• **ENFANT(S) À CHARGE**

NOM	Prénoms	Date de naissance

• **CONJOINT PRIS EN CHARGE**

NOM D'USAGE :

Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance (Département) :

Profession :

Nom, adresse et numéro de téléphone de son employeur :

Votre conjoint est-il (elle) agent d'une administration ou d'une entreprise dans laquelle s'applique un régime de congé bonifié ?

Si oui, laquelle ? Indiquer les coordonnées du service.

Si non, joindre une attestation de non-prise en charge pour lui-même et les enfants.

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE VOYAGE

Aéroport de départ : Toulouse

(dans la limite des places mises à disposition par les compagnies de transport)

Les dates indiquées ne pourront en aucun cas être modifiées sauf cas de force majeure dûment justifié.

Dates de départ et de retour souhaitées :

Dans le cas de départ (ou de retour) d'un ou plusieurs ayants droit à des dates différentes de celles de l'agent, précisez, ci-dessous, les dates souhaitées et le(s) nom(s) du ou des ayant(s) droit concerné(s) :

Date de départ différé :

Date de retour anticipé :

La date de retour correspond à la date de départ outre-mer et non pas à la date d'arrivée en métropole.

4 – PIÈCES JUSTIFICATIVES DESTINÉES AUX SERVICES RECTORAUX

Justificatifs d'un des critères justifiant d'un intérêt moral, familial ou matériel

Justificatifs du droit de prise en charge du voyage des enfants :

- photocopie du livret de famille attestant des enfants à charge
- certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année en cours pour les enfants à charge de 16 ans jusqu'à 20 ans
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître les conditions de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale
- photocopie de la carte d'invalidité le cas échéant.

Justificatifs du droit de prise en charge du conjoint (ou concubin ou PACS) :

- photocopie de l'avis d'imposition 2022 des revenus 2021 (obligatoire à l'appui de la demande)
- photocopie des bulletins de salaire des 3 derniers mois, ou attestation délivrée par les services de Pôle emploi
- attestation de l'employeur du conjoint, travaillant dans une administration, de non prise en charge des frais de voyage

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements, ci-dessus, et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

A,

le,

Signature de l'agent :

Avis, signature et cachet du supérieur hiérarchique

